



**MAIRIE DE LA VERDIERE**  
**COMPTE-RENDU**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2017**

**Présents** : MM. BEN ALI Zaina, BLANC Laurent, CHARRAT Jean-François, CHATARD Hervé, CHATARD Annie, DEBORDEAUX Michelle, DUVAL Denis, ESTIENNE Bernard, MARIGNANE Gérard, MATHIEU Jean-Marc, ROGIER Gilles, SANDJIVY Sylvie,

**Absents** : BUISSON Frédéric, DEROSE David, GEORGES Marie-Ange, MELANO Yolène, PAOLETTI Cécile, SANNA Magali, ZICKGRAF Didier

**Procurations** : ZICKGRAF Didier à CHATARD Hervé, PAOLETTI Cécile à DEBORDEAUX Michelle, BUISSON Frédéric à ROGIER Gilles, SANNA Magali à SANDJIVY Sylvie

**Secrétaire de séance** : Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire. Madame Michelle DEBORDEAUX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

**Approbation du compte rendu de la séance du 28 août 2017**

VOTE : POUR à l'unanimité des présents

**I – APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCVM**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les évolutions statutaires de la Communauté de communes Provence Verdon afin de remplir les compétences obligatoires de sa catégorie d'EPCI et le choix des compétences optionnelles et facultatives.

Il présente la 5<sup>ème</sup> compétence obligatoire à exercer au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, définie comme suit :

- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations sur le bassin versant de l'Argens, au travers du Syndicat Mixte de l'Argens, notamment la définition et la mise en œuvre de stratégies d'aménagement de bassin, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, la défense contre les inondations, la protection et la restauration des sites, des écosystèmes et des zones humides et des formations boisées riveraines.
- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations sur le bassin versant du Verdon, au travers du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Verdon, notamment la définition et la mise en œuvre de stratégies d'aménagement de bassin, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, la défense contre les inondations, la protection et la restauration des sites, des écosystèmes et des zones humides et des formations boisées riveraines.
- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations sur le bassin versant de la Durance, notamment la définition et la mise en œuvre de stratégies d'aménagement de bassin au travers du Syndicat Mixte de la Vallée de la Durance, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, la défense contre les inondations, la protection et la restauration des sites, des écosystèmes et des zones humides et des formations boisées riveraines.

Il poursuit avec les nouvelles 3 compétences optionnelles retenues à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

1. Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire.

Les voiries d'intérêt communautaire sont les voiries communales ou chemins ruraux assurant un accès direct et unique pour les véhicules aux équipements relevant d'une compétence communautaire. La liste est définie limitativement comme suit :

- Sur la commune de Ginasservis : de la D 36 à l'entrée du site de traitement des déchets.

- Sur la commune de Barjols : De la D60 à l'entrée de la déchetterie
- Sur la commune de Rians : De la D23 à l'entrée de la déchetterie et de la centrifugeuse.
- Sur la commune de St Julien le Montagnier : De la D69 à la station de dépotage
- Sur la commune de St Martin de Pallières : De la D 561 à l'entrée de la déchetterie.

2. Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire.

Les équipements sportifs d'intérêt communautaire sont les gymnases du territoire affectés aux collèges du territoire.

3. En matière de politique de la ville :

- Elaborer le diagnostic du territoire ;
- Animer et coordonner des dispositifs contractuels de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance.
- Soutenir le tissu associatif porteur d'activités collectives, de manifestations culturelles et sportives sur le territoire communautaire.
- Développer et mettre en œuvre des actions éducatives, culturelles, sportives et préventives avec et pour les jeunes du territoire, complémentaires aux politiques menées par les communes.
- Porter ou soutenir des chantiers d'insertion.
- Mettre en place des actions en faveur de l'emploi et de la formation.
- Participer à la Mission Locale Ouest Haut Var.
- Favoriser des actions d'information auprès des publics seniors.
- Soutenir la création de Maisons de Santé Pluridisciplinaire reconnues par l'ARS

Il poursuit en indiquant les ajustements techniques proposés, notamment relatifs à l'article 5 des présents statuts joints en annexe.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

## **II - DESIGNATION DE L'ENTREPRISE POUR LA RENOVATION RESEAUX ALIMENTATION D'EAU POTABLE**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°04/2016 en date du 26 janvier 2016 qui adoptait le projet et le plan de financement pour la rénovation du réseau d'alimentation en eau potable conformément aux préconisations du SDAEP.

Dans ce cadre, un appel d'offres a été lancé avec une date limite de réception fixée au 9 août 2017.

Il fait part à l'assemblée des résultats des travaux de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie : le 6 septembre 2017 pour l'admission des candidatures et de l'analyse des offres le 24 octobre 2017 par la SPL « ID 83 » (Bureau d'études chargé de l'assistance à la consultation des entreprises et de l'assistance au suivi de réalisation des travaux).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'entériner le choix de l'entreprise D'ANGELO - Zone Artisanale Les Bastides Blanches, 04220 Sainte-Tulle

Le montant total du marché s'élève à : 507 128 € HT /608 553,60 TTC.

Il ajoute que le montant des prestations du Bureau d'études ID 83 est évalué à 26 600 €HT soit

31 920 € TTC et le SPS plus la recherche d'amiante par le Cabinet QUALICONSULT pour un montant de 5670 € HT soit 6350.40 € TTC.

Le montant total de l'opération s'élève donc à 539 398 € HT / 646 824 € TTC.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

### **III - ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC DES TRAVAUX POUR LA RÉHABILITATION DE L'HÔTEL DE VILLE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE CE MARCHÉ**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée communale de la procédure d'appel d'offres, en « procédure adaptée » en lots séparés a été lancée le 16 août 2017 pour la réhabilitation de l'Hôtel de Ville conformément au Code des marchés publics. Les lots sont au nombre de 10.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le jeudi 22 septembre 2017 pour l'ouverture des enveloppes et le 29 septembre 2017 pour l'analyse de l'ensemble des 17 dossiers reçus et retenus, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité.

Ont été retenues en définitive comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des entreprises suivantes :

| <b>TABLEAU GENERAL PAR LOT</b>  |                           |                    |                            |
|---|---------------------------|--------------------|----------------------------|
| <b>DESIGNATION DES LOTS</b>   | <b>Montant travaux HT</b> | <b>TVA de 20 %</b> | <b>Montant travaux TTC</b> |
| Lot n° 1 Désamiantage <b>PACAMIANTE</b>   | 8945.00                   | 1789.00            | <b>10 734 00</b>           |
| Lot n° 2 Démolition – Maçonnerie - Façade - Etanchéité - Carrelage <b>SARL GAMBA</b>          | 323724.98 €               | 64745.00           | <b>38 8469.98</b>          |
| Lot n° 3 Charpente bois - Couverture tuiles – Zinguerie <b>SARL GAMBA</b>                     | 37016.94                  | 7403.39            | <b>44 420.33</b>           |
| Lot N° 4 Menuiseries extérieures aluminium - Métallerie <b>SARL CHAUDRONNERIE BRIGNOLAISE</b> | 127000                    | 25400.00           | <b>15 2400.00</b>          |
| Lot n° 5 Menuiserie intérieures Bois - <b>SARL PIERLOT</b>                                    | 63.207.00                 | 12641.40           | <b>75 848.40</b>           |
| Lot n° 6 Faux plafonds - Doublage - Cloison <b>STE SPPR</b>                                   | 64756                     | 12951.20           | <b>77 707.20</b>           |
| Lot n° 7 Peinture - <b>SARL BORG</b>  | 19952                     | 3990.40            | <b>23 942.40</b>           |
| Lot n°8 Ascenseur - <b>SARL SCHINDLER</b>   | 20180                     | 4036.00            | <b>24 216.00</b>           |
| Lot n°9 Electricité - Courant faible <b>ENTREPRISE POURRIERE</b>                              | 38986                     | 7797.20            | <b>46 783.20</b>           |
| Lot n°10 Chauffage -Ventilation - Plomberie <b>SARL EITB</b>                                  | 68.472.43                 | 13.694.49          | <b>82 166.92</b>           |
| <b>TOTAUX</b>   | <b>772.240.35</b>         | <b>152659.07</b>   | <b>926.688.42</b>          |

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de suivre les avis de la Commission d'Appel d'offres pour les 10 lots pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Monsieur le Maire indique que des négociations sont engagées avec la SARL GAMBA (Lot n°2) et la SARL PIERLOT (Lot n° 5) afin d'obtenir de meilleurs prix.

Par ailleurs, à la question de l'installation d'un ascenseur, le conseil décide de sursoir à sa pose car les accès handicapés sont prévus au RDC et à l'étage par l'extérieur.

Et le Conseil décide le maintien de la création de la cage de l'ascenseur qui permettra une installation ultérieure si besoin.

De plus le cabinet d'architecture en charge du projet a demandé à la SARL CHAUDRONNERIE BRIGNOLAISE (Lot n° 4) d'adapter les menuiseries extérieures afin de répondre au cahier des charges imposé par le PNR du Verdon dans l'objectif d'une demande de financement dans le cadre du programme TECPV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte) dont le montant pourrait s'élever à 80 % .

VOTE : 15 voix POUR - 1 CONTRE (M. CHARRAT)

## **VI – QUESTIONS DIVERSES**

### **◆ Point sur les travaux de voirie en cours**

Les travaux d'enrobé chemin de la Mourotte, chemin des Lavandes (partiellement) et chemin de l'Ange, Traverse des Rocailleux (parking au-dessus du CCFF) et sur le parking de la Salle Fontvieille ont été attribué à la société BS VOIRIE de Manosque pour un montant de 66 000 €

Il est envisagé de privilégier la réfection totale du Chemin des Lavandes et de reporter les travaux sur le chemin de l'Ange. Monsieur Marignane doit contacter l'entreprise pour s'assurer que cette option est réalisable sans incidence sur le montant du marché.

### **◆ Acquisition de la balayeuse**

Après consultation de 3 sociétés venues présenter le matériel, il s'avère que l'acquisition d'une machine neuve est trop onéreuse. En conséquence, la Société SCHMITT a fait une proposition sur une machine reconditionnée datant de 2009 s'élevant à 63 600 € et garantie 1 an.

### **◆ Toitures de l'Eglise et de la chapelle Saint Roch**

Les travaux sont programmés au début du mois de novembre.

*La séance est levée à 20 heures 15*